

## RLM niv 1

Nom Prénom cavalier

Nom du cheval



Position:



20m x 40m

Temps : entre 3'30 et 4'00

	Mouvements à présenter	Poin ts /10	Coeff	note	Observations
1.	Pas moyen (minimum 40m consécutifs)		X 2		
2.	Transitions « pas => trot » <u>ET</u> « trot => pas »		X 2		
3.	Trot de travail à main droite, volte de 15m incluse		x 1		
4.	Trot de travail à main gauche, volte de 15m incluse		x 1		
5.	Serpentine simple de 5m à main droite et/ou gauche		x 1		
6.	Trot moyen + transitions		x 1		
7.	Cession à la jambe à gauche et/ou à droite (min. 12m)		x 1		
8.	Transitions « pas-galop » ET « galop-pas » (transition isolée avec minimum 5 foulées de pas entre la transition galop-pas-galop)		x 1		
9.	Galop de travail à main droite, cercle de 20m inclus		x 1		
10.	Galop de travail à main gauche, cercle de 20m inclus		x 1		
11.	Galop moyen + transitions		x 1		
12.	Arrêts et saluts Au début et à la fin de la reprise		x 1		
	<b>Total pour l'exécution technique (max. 140 points)</b>				
	<b>Pénalités à déduire</b> (2 points pour chaque erreur – voir R.N. art. 421.2.6.2)				
	<b>Total (points) pour l'exécution technique</b>				

## RLM niv 1



Présentation artistique		Poin ts /10	Coeff	note	Observations
13.	Rythme, énergie et élasticité		x 2		
14.	Harmonie entre le cavalier et le cheval		x 2		
15.	Chorégraphie, utilisation de la piste et créativité		X 3		
16.	Choix de la musique et son interprétation		X 3		
<b>Total pour la présentation artistique (max. 100 points)</b>					
(*) L'utilisation de demi-points est autorisée tant pour les notes techniques qu'artistiques.					
(1*) minimum 5 foulées de pas entre la transition galop-pas-galop					

<b>Total pour l'exécution technique / 1,4</b>	%
Total pour la présentation artistique Pénalité de temps ( plus de 4'00 ou moins de 3'30 = déduction de 0,5 %) <b>Total pour la présentation artistique</b>	%
<b>Total général</b> (% technique + % artistique)	%
<b>RESULTAT FINAL (total général / 2)</b>	%

Seuls les mouvements repris sur ce protocole sont autorisés.

Le temps autorisé est calculé dès l'entrée et le salut, jusqu'au salut à la fin de la reprise.

Mouvements interdits (se référer également au document « RLM des Ligues – Directives pour les Juges ») :

Voltes, demi-voltes ou demi-voltes renversées au trot de 8 m ou moins	Voltes, demi-voltes ou demi-voltes renversées au galop de 10 m ou moins
Serpentine au trot de 2 boucles le long de piste	Tous les mouvements de côté, excepté la cession à la jambe
Changements de pied de ferme à ferme	Transitions du galop vers l'arrêt et inversement
Contre-galop	
Tous les mouvements d'un plus haut niveau (sauf si autorisés dans les directives)	

Signature du juge: